



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crète** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, J. GROSPERRIN, JS. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, JM. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6)

Mandataires : P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), ML. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, JL. FOUSSERET (à partir du 3.6)

Délibération n°2015/003034

Rapport n°3.6 - Mission Locale - Accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance

Mission Locale - Accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « mission locale »	Déplacement budgétaire : 15 000 € Montant de l'opération : 15 000 €

Résumé :

Suite à la poursuite de l'activité de la Mission Locale après une procédure de redressement judiciaire, les financeurs de l'association ont exigé que soit engagée, avec le recrutement d'un nouveau directeur, une démarche de réorganisation globale de la Mission Locale.

Le cabinet GroupeZ a été choisi pour mener ce travail d'accompagnement. Il a, dans une première phase, mené un travail de diagnostic et d'audition des salariés, de la direction et des administrateurs.

Un plan de restructuration a été proposé à la suite de cette première phase.

Le co-financement demandé dans ce rapport concerne la phase 2, phase de mise en œuvre des préconisations faites par le GroupeZ :

- construction du projet de structure
- construction du référentiel métiers
- formalisation des rôles et responsabilités de chacun
- organigrammes hiérarchiques et fonctionnels
- préparation montage du budget analytique
- mise en place du nouveau système d'information et mise en situation sur cet outil
- coordination de l'avancée de ces travaux avec la direction et les instances de gouvernance

L'ensemble de cette intervention phase 2 est prévue sur 189h réparties sur un trimestre renouvelable, pour un coût global de 40 000 €. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 15 000 € à l'association pour financer la mise en œuvre des préconisations.

Mmes C. CAULET, S. THIVET et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMILLE, G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, A. LORIGUET, C. PREIONI et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi à la Mission Locale d'une participation à hauteur de 15 000 € pour le financement de l'accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à cette subvention.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 86
Contre : 2
Abstentions : 4



Pour extrait conforme.

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



**Convention concernant l'appui du Grand Besançon
à l'action de restructuration de l'association
Mission Locale Espace Jeunes**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015 et ci-après dénommée « la collectivité » ou la « CAGB »,
D'une part,

Et :

L'association Mission Locale Espace Jeunes, représentée par sa Présidente, Madame Sylvie WANLIN, ci-après dénommée « l'association »,
D'autre part,

Préambule

La Mission Locale située au 10 C rue Midol a été créée le 16 septembre 1982 à l'initiative de la Ville de Besançon. Son rôle est d'accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle. Le dispositif porté par la Mission Locale a été déclaré d'intérêt communautaire lors du Conseil de Communauté du 18 décembre 2008.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son soutien financier dans le cadre de l'action de restructuration interne de la Mission Locale telle que définie à l'article 2.

Article 2 - Actions de restructuration interne de la Mission Locale

Suite à la poursuite de l'activité de la Mission Locale après une procédure de redressement judiciaire, les financeurs de l'association ont exigé que soit engagée, avec le recrutement d'un nouveau directeur, une démarche de réorganisation globale de la Mission Locale.

Dans ce cadre, des préconisations ont été faites :

- construction du projet de structure,
- construction du référentiel métiers,
- formalisation des rôles et responsabilités de chacun,
- organigrammes hiérarchiques et fonctionnels,
- préparation montage du budget analytique,
- mise en place du nouveau système d'information et mise en situation sur cet outil,
- coordination de l'avancée de ces travaux avec la direction et les instances de gouvernance,

et dont la mise en œuvre fait l'objet d'un accompagnement du groupe Z (environ 189h réparties sur un trimestre renouvelable).

Article 3 - Engagement de la CAGB

Afin de soutenir les actions engagées par l'association mentionnées à l'article 2, la CAGB accorde à la Mission Locale une subvention exceptionnelle de 15000 € qui sera versée en une seule fois au compte ouvert au nom de l'association, après signature par les deux parties et contrôle de légalité de rigueur.

Article 4 - Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation de l'objet de la convention s'effectuera notamment dans le cadre des instances de la Mission Locale.

Article 5 - Contrôle de l'utilisation de la subvention

L'association s'engage à se soumettre à tout contrôle diligenté par la collectivité et transmettre l'ensemble des éléments relatifs à l'intervention du GroupeZ dès lors que les 189h prévues pour la mise en œuvres des préconisations (phase 2) auront été effectuées.

Tous les documents transmis à la CAGB devront être revêtus de la signature de la Présidente, représentante légale de l'association.

Article 6 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant dont le contenu devra être validé par les deux parties.

Article 7 - Durée de la convention

La convention prendra effet au jour de sa signature et cessera à compter du versement de la subvention et de la transmission des éléments prévus à l'article 5.

Article 8 - Contentieux, sanction, résiliation

Les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de Besançon.

Au préalable, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable permettant de préserver les objectifs énumérés dans l'exposé de la présente convention.

La CAGB peut suspendre ou diminuer le montant du versement, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-application, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'association.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception valant mise en demeure.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour la Mission Locale Espace Jeunes,

Sylvie WANLIN
Présidente

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET
Président